

Intégration de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les négociations sur les changements climatiques : une stratégie gagnante

CSFD, Novembre 2008

1) Quelques définitions

Le processus de désertification est défini par la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (signée en 1994), comme « la dégradation des terres¹ dans les milieux arides, semi arides et sub humides secs du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Cette terminologie a vu le jour lors des grandes sécheresses de la fin des années 1970 : elle est donc liée aux évènements climatiques extrêmes.

Les zones arides représentent 40 % de la superficie des terres la planète : plus des deux tiers sont affectés par la désertification, dont trois quarts des terres de parcours. La désertification affecte plus de deux milliards de personnes et touche environ 100 pays répartis sur tous les continents. Parce qu'il concerne les populations les plus pauvres, vivant essentiellement de leurs ressources naturelles menacées, le processus de désertification est un défi pour l'atteinte des OMD.

Si les zones arides sont les plus vulnérables face aux processus de désertification et de dégradation des terres - leurs écosystèmes, dont les sols, sont en effet plus fragiles et subissent plus rapidement les effets conjugués des activités humaines et des évènements climatiques extrêmes -, il est important de signaler qu'elles ne sont pas les seules concernées par ces phénomènes : en effet, les pays dit du Nord (tempérés et boréaux) voient également leurs sols se dégrader et émettre de ce fait davantage de carbone.

Cependant, la dégradation des terres affecte aujourd'hui la plupart des pays africains, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Avec la perte annoncée de deux-tiers des terres arables en Afrique d'ici 2025, elle est à l'origine d'une perte annuelle moyenne de plus de 3% de leur PIB. Si la dégradation des terres cultivées se poursuivait au rythme actuel, on prédit que les rendements des récoltes seraient réduits de moitié en 40 ans, aggravant dangereusement la pauvreté et le nombre de personnes souffrant de malnutrition.

2) Interactions changements climatiques et désertification/ dégradation des sols

Les régions arides et semi-arides soumises aux risques de désertification sont caractérisées par une variabilité climatique naturelle qui se traduit par une réduction de la durée des saisons humides : cela accélère la dégradation du couvert végétal et favorise l'érosion et donc la désertification. En retour, les modifications de la végétation et la dégradation des sols ont des effets sur le climat : en effet, un sol mis à nu accroît l'évapotranspiration et réduit la pluviométrie. De plus l'augmentation des superficies dégradées a un impact sur la mise en suspension d'aérosols qui vont participer aux dérèglements des mécanismes climatiques. Enfin, la baisse de la biomasse et de la matière organique des sols dégradés va limiter la capacité de stockage du carbone dans les sols.

Dans toutes ces régions, la dégradation des terres aggrave la fréquence et l'impact des catastrophes naturelles et donc les effets des évènements extrêmes liés aux changements climatiques.

La différence majeure entre le changement climatique et la désertification est celle du pas de temps : le changement climatique se perçoit sur des périodes de temps plus longues que le phénomène de désertification.

Les changements climatiques devraient accentuer les variabilités climatiques naturelles et donc exacerber le processus de désertification et de dégradation des terres et affecter les capacités de résistance et de résilience des systèmes économiques et sociaux en milieu rural.

¹ La notion de dégradation des terres renvoie aux pertes des propriétés physico-chimiques des sols quelque soit l'isohyète

3) La Gestion durable des terres pour l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques

Valoriser les acquis de la CNULCD pour l'adaptation aux changements climatiques en zones rurales

L'adaptation au changement climatique s'entend comme la réponse d'un système naturel ou humain aux impacts réels ou prévus du changement climatique : c'est une réponse à l'accroissement de la vulnérabilité climatique.

La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification soutient depuis son entrée en vigueur le développement des mesures d'atténuation et de prévision de la sécheresse et de réduction de la vulnérabilité des sociétés et des systèmes naturels. En Afrique, les capacités des systèmes à réduire la vulnérabilité sont limités : les indicateurs économiques et sociaux sont les plus faibles au monde, et les milieux naturels sont fragilisés. 80 % de la population Africaine vit dans le monde rural : qu'en sera-t-il de la capacité d'adaptation des agricultures familiales pluviales de la plupart de ces régions ? Qu'en sera-t-il des systèmes d'élevage basé sur des terres parcourues de moins en moins productives ?

En milieu rural en zones arides, promouvoir une gestion durable des terres et réhabiliter le capital naturel, en particulier les sols, permettent d'améliorer la résistance des systèmes agricoles, économiques et sociaux aux variations climatiques : en ce sens, ces actions relèvent de l'adaptation aux changements climatiques. Concrètement, on peut citer les mesures développées dans le cadre de la CNULCD depuis 15 ans et qui devraient être promues au titre de l'adaptation aux changements climatiques :

- mise en place des systèmes d'alerte précoce à la sécheresse et de prévention des risques ;
- intégration de la désertification et des effets de la sécheresse dans les politiques locales et nationales ;
- développement de pratiques agricoles qui améliorent la fertilité des sols, la rétention de l'eau et sécurisent ainsi les rendements et les disponibilités alimentaires ;
- diversification des sources de revenus : valorisation des ressources naturelles par des filières appropriées, éco tourisme etc.

Néanmoins, il est nécessaire de mieux évaluer l'impact de la gestion durable des terres sur la réduction de la vulnérabilité des populations et des secteurs économiques aux risques climatiques actuels et futurs. Par ailleurs, les effets du changement climatique, non encore évalués avec une grande précision, notamment pour le Sahel, pourraient nécessiter d'adopter des pratiques alternatives à des techniques traditionnelles d'adaptation, qui peuvent être dépassées en cas d'évolution forte du climat (variétés résistantes à la sécheresse et à cycle court, agriculture de conservation, irrigation de complément).

Les cadres logiques et opérationnels des deux conventions sont semblables en ce qui concerne les régions rurales des zones arides : les PAN LCD peuvent utilement être valorisés pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une partie des PANA. Les discussions concernant l'adaptation au changement climatique devraient intégrer les acquis de la CNULCD, à la fois en termes d'acteurs, de démarches et de méthodologies.

Prendre en compte le potentiel de stockage carbone des sols

Les sols séquestrent à l'échelle planétaire d'avantage de carbone que l'atmosphère et la biomasse végétale, en particulier les sols situés sous forêt naturelle.

Les modes de gestion des sols agricoles affectent leur structure et leur fertilité et conditionnent leur participation en tant que puits de carbone ou sources de carbone. La dégradation des terres liée à un labour trop fréquent, à l'érosion hydrique ou éolienne, à une baisse de la fertilité organique, diminue leur potentiel de stockage de carbone.

En matière de potentiel de stockage de carbone des sols, les zones tempérées et boréales sont concernées au même titre que les zones arides. Ainsi, un certain nombre de pays européens voient leurs sols se dégrader

sous l'effet de pratiques « nocives » (coupes à blanc, extraction de tourbe, ...) et projettent un accroissement conséquent de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les travaux de recherche tendent à démontrer que les potentiels de stockage de carbone dans les sols cultivés sont réels. Le 4^{ème} rapport d'évaluation du GIEC (Groupe de Travail III sur l'atténuation) fait ainsi explicitement référence aux bénéfices de l'amélioration des pratiques agricoles et, plus particulièrement, de la lutte contre la dégradation des terres en terme d'atténuation du changement climatique : 90% du potentiel d'atténuation du changement climatique de l'agriculture serait constitué par de la séquestration de carbone dans les sols, et le potentiel de séquestration de carbone lié à une meilleure gestion des terres serait deux fois plus important que le potentiel de séquestration de carbone lié à la déforestation et à la dégradation forestière évitées (REDD)².

Toutefois, les modélisations restent rares et imparfaitement chiffrées. Mais, en ce qui concerne la réhabilitation des terres dégradées, le bilan carbone ne peut qu'être positif puisque l'état initial est émetteur net de carbone.

A l'image de la lutte contre la déforestation, la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres sont des méthodes à bas coûts, de réduction des GES et d'atténuation des changements climatiques. La CCNUCC devrait promouvoir les évaluations des capacités de stockage du carbone dans les terres cultivées et via la restauration des terres dégradées, ainsi que leur prise en compte dans des mécanismes de marché carbone et recommander les investissements dans la restauration du capital naturel des zones arides et semi arides et dans l'agriculture de conservation.

² http://arch.rivm.nl/env/int/ipcc/pages_media/AR4-chapters.html